



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Michel ROTGER	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc Valmy - Cession du lot n° D6

Par convention publique d'aménagement signée le 12 avril 2002, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a confié à la Semaad l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques "Parc Valmy" à Dijon.

Conformément à l'article 16, alinéa 16-3 de ladite convention, et en respect de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre au profit de Madame Catherine Genne, le lot n° D6 situé sur la zone d'activités "Parc Valmy" à Dijon.

Ce lot d'une superficie de 3.130 m² environ, affecté d'une surface constructible autorisée de 1.600 m² de surface hors oeuvre nette, sera vendu au prix de 75 € HT le m² de terrain, soit un prix de cession de :

Hors taxes	234.750,00 €
TVA au taux de 19,6 %	46.011,00 €
Toutes taxes comprises	281.761,00 €

Il est précisé que le prix définitif sera calculé en fonction de la surface exacte définie par le document d'arpentage.

Si le permis de construire obtenu prévoit une surface supérieure à 1.600 m² de SHON, le prix définitif sera calculé sur la base de 150 € HT/m² de SHON supplémentaire.

L'acquéreur s'engage à respecter les règles de constructibilité définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 6 sur le "Parc Valmy" à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 DEC. 2008



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Publié le **19 DEC. 2008**
Déposé en Préfecture le